

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**11 JANVIER 2016  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Questions abordées lors de la séance spéciale du 14 décembre 2015
- Détails des modifications apportées par le règlement 821-1

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2016-001      Approbation procès-verbal  
Séance générale 7 décembre 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 décembre 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-002      Approbation procès-verbaux  
Séances spéciales 14 décembre 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les procès-verbaux des séances spéciales tenues le 14 décembre 2015 soit approuvés, tel que rédigés et présentés par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-003      Approbation des comptes – décembre 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2015 :

<b>Fonds d'administration :</b> <i>(Chèques numéros 20746 à 21036, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	4 932 170.85 \$
--	-----------------

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b> <i>(Chèques numéros 2151 à 2199 et paiements par débit direct)</i>	1 272 552.13 \$
---	-----------------

*Certificat de la trésorière numéro 2748*

Adoptée.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2016-01      Règlement numéro 534-52 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de retirer la zone scolaire liée à l'ancienne école Marie-Victorin**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-52 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de retirer la zone scolaire liée à l'ancienne école Marie-Victorin.

**A-2016-02      Règlement numéro 631-29 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'y apporter des modifications à certaines annexes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-29 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'y apporter des modifications à certaines annexes.

**A-2016-03 Règlement 822-1 modifiant le règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche principale, branches 3 et 4) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 822-1 modifiant le règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche principale, branches 3 et 4) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation.

**A-2016-04 Règlement 821-1 modifiant le règlement 821 décrétant des travaux de construction de certaines installations communes municipales dans le projet Eau Boisé et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 370 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de remplacer la taxation d'après la valeur par une taxation à la superficie et ajouter une clause de paiement comptant**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 821-1 modifiant le règlement 821 décrétant des travaux de construction de certaines installations communes municipales dans le projet Eau Boisé et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 370 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de remplacer la taxation d'après la valeur par une taxation à la superficie et ajouter une clause de paiement comptant.

**A-2016-05 Règlement 829 décrétant des travaux de réfection de la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense de 1 085 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 785 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 829 décrétant des travaux de réfection de la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense de 1 085 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 785 000 \$ pour en acquitter le coût.

**A-2016-06 Règlement 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion» dans la zone I-312**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion» dans la zone I-312.

**2016-004 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion» dans la zone I-312**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion» dans la zone I-312 soit et est adopté.

Adoptée.

**2016-005 Adoption – Règlement 307-4 approuvant l'entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes, en regard du mode de répartition des contributions municipales**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 307-4 approuvant l'entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes, en regard du mode de répartition des contributions municipales.

Adoptée.

**2016-006 Adoption – Règlement 534-51 modifiant le règlement 534 concernant la signalisation afin de modifier certains panneaux d'interdictions de stationnement dans certains secteurs de la Ville pour la collecte des matières résiduelles**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-51 modifiant le règlement 534 concernant la signalisation afin de modifier certains panneaux d'interdictions de stationnement dans certains secteurs de la Ville pour la collecte des matières résiduelles.

Adoptée.

**2016-007 Adoption – Règlement 807-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble numéro 807 afin de préciser certains critères d’évaluation**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 807-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble numéro 807 afin de préciser certains critères d’évaluation.

Adoptée.

**2016-008 Adoption – Règlement 823 décrétant l’acquisition d’un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d’un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 1 500 000 \$**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 823 décrétant l’acquisition d’un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d’un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 1 500 000 \$.

Adoptée.

**2016-009 Adoption premier projet – PPCMOI 2015-087  
Projet particulier de construction  
Construction d’un bâtiment principal – 3405, route Marie-Victorin**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d’un bâtiment principal;

Considérant qu’en vertu de la résolution CCU 2015-12-89 du 9 décembre 2015, le comité consultatif d’urbanisme recommande majoritairement d’accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble, la demande 2015-087 concernant la construction d’un nouveau bâtiment principal (Kemira) sis au 3405, route Marie-Victorin.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Plans Design, intitulés «nouveaux bâtiment» déposés par le requérant le 25 novembre 2015.

Adoptée.

**2016-010 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-106  
Modification d'une enseigne murale  
2069, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-12-90 du 9 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-106 afin permettre la modification d'une enseigne murale attenante du bâtiment principal, le tout tel qu'illustré au plan déposé par le requérant le 8 décembre 2015, mais conditionnellement à ce que le lettrage ne dépasse pas de la forme rectangulaire du boîtier.

Le bâtiment est sis au 2069, route Marie-Victorin, sur les lots P-78-6 et P-78-5 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

**2016-011 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-107  
Modification d'une enseigne sur auvent  
2071, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-12-91 du 9 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-107 afin permettre la modification d'une enseigne sur auvent attachée au bâtiment principal, le tout tel qu'illustré au plan déposé par le requérant le 30 novembre 2015.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin, sur le lot P-78-4 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2016-012 Acquisition d'un tracteur neuf multifonction 2015-2016  
*René Riendeau (1986) inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur neuf multifonction 2015-2016;

Considérant la réception d'une soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 8 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *René Riendeau (1986) inc.*, de Varennes, datée du 26 novembre 2015, pour l'acquisition d'un tracteur neuf multifonction 2016 ainsi que les équipements suivants : un souffleur à neige et une tarière, pour un montant total de 182 766.56 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement sauf un montant de 20 000 \$ provenant de la disposition d'un véhicule dans la même transaction.

Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement à compter de 2017 sur une période de cinq (5) ans.

*Certificat de la trésorière numéro 2741*

Adoptée.

**2016-013      Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2016 avec option de reconduction pour un an en 2017**  
***Électricité Michel Langlois inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2016 avec option de reconduction pour un an en 2017;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 9 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Électricité Michel Langlois inc.*, de Varennes, datée du 8 décembre 2015, pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2016 avec option pour 2017 pour des montants de 40 769.10 \$ taxes incluses pour 2016.

*Certificat de la trésorière numéro 2743*

Adoptée.

**2016-014      Acquisition d'un camion 10 roues neuf 2015 ou 2016**  
***Camion Inter-Anjou***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2015 ou 2016;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Camion inter-Anjou*, d'Anjou, datée du 3 décembre 2015, pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipements pour un montant total de 341 913.05 \$ taxes incluses. Les frais d'immatriculation doivent être ajoutés à ce montant, soit 2 763.98 \$.

Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement à compter de 2017 sur une période de 10 ans.

*Certificat de la trésorière numéro 2742*

Adoptée.

**2016-015 Fourniture de vêtements - Services Sécurité Incendie  
Reconduction du contrat pour 2016  
*Martin & Lévesque inc.***

Considérant la résolution 2015-056 adoptée en séance générale le 2 février 2015 pour le contrat de fourniture de vêtements - Services Sécurité Incendie;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de fourniture de vêtements - Services Sécurité Incendie pour l'année 2016 avec la compagnie *Martin & Lévesque inc.*, de Lévis, pour un montant de 16 791.95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 29 janvier 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2750*

Adoptée.

**2016-016 Acquisition d'un tracteur à gazon et déneigement 2015 ou 2016 avec accessoires  
*Centre Agricole J.L.D. Inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur à gazon et déneigement 2015 ou 2016 avec accessoires;

Considérant la réception d'une soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *Centre agricole J.L.D. inc.*, de Varennes, datée du 24 novembre 2015, pour l'acquisition d'un

tracteur à gazon et déneigement 2015 pour un montant total de 49 439.25 \$ taxes incluses et avec immatriculation estimé à 98.79 \$.

Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement à compter de 2017 sur une période de cinq (5) ans.

*Certificat de la trésorière numéro 2740*

Adoptée.

**2016-017 Reliure de documents 2016 – Service Art, culture et bibliothèque  
*Reliure Travaction (1991) inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2016;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice du Service art, culture et bibliothèque en date du 6 janvier 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure Travaction (1991) inc.*, datée du 6 janvier 2016, pour la reliure de documents 2016 pour un montant total de 37 554.86 \$ taxes incluses.

*Certificat de la trésorière numéro 2749*

Adoptée.

**2016-018 Achat d'un fourgon utilitaire 2015 ou 2016  
*Cité Nissan Gabriel***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un fourgon utilitaire 2015 ou 2016;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Cité Nissan Gabriel*, de Montréal, datée du 16 décembre 2015, pour l'achat d'un fourgon utilitaire 2015 neuf pour un montant total de 26 164.86 \$ taxes incluses et avec les frais d'immatriculation estimés à 350 \$.

Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement à compter de 2017 sur une période de cinq (5) ans.

*Certificat de la trésorière numéro 2746*

Adoptée.

**2016-019 Acquisition d'une camionnette 2015 ou 2016  
Rive-Sud Chrysler Dodge inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette 2015 ou 2016;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Rive-Sud Chrysler Dodge inc.*, de Brossard, datée du 16 décembre 2015, pour l'acquisition d'une camionnette 2016 pour un montant total de 48 856.04 \$ taxes incluses et les frais d'immatriculation estimés à 400 \$.

D'octoyer de plus l'option de conversion du véhicule au propane pour un montant de 6 266.14 \$ taxes incluses.

Ces dépenses à l'exception des frais d'immatriculation seront financées par le Fonds de roulement et remboursées par le Fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans à compter de 2017.

*Certificat de la trésorière numéro 2747*

Adoptée.

**2016-020 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatiques  
Année 2016**

Considérant l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions inc.* de Montréal, le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2016, pour un montant de 36 309.12 \$, taxes incluses.

*Certificat de la trésorière numéro 2744*

Adoptée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2016-021 Office municipal d'habitation de Varennes  
Budget 2016 – Approbation**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Varennes a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

Considérant que ces prévisions sont présentées au Conseil municipal pour approbation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2016 de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

**2016-022      Union des Municipalités du Québec  
Assises annuelles 2016  
Délégation du Conseil**

Considérant le rapport de recommandation du cabinet du conseil en date du 14 décembre 2015;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse, monsieur le conseiller Marc-André Savaria, madame la conseillère Lyne Beaulieu, monsieur le conseiller Denis Le Blanc, monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, madame la conseillère Natalie Parent et monsieur le conseiller Gaétan Marcil pour participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se dérouleront les 12 et 13 mai 2016, au Centre des Congrès de Québec. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2016-023      Mission commerciale dans les secteurs des technologies propres et  
de l'énergie éolienne  
Du 31 janvier au 3 février 2016  
Délégation de monsieur le maire Martin Damphousse**

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse, pour participer à la mission commerciale dans les secteurs des technologies propres et de l'énergie éolienne, qui se déroulera du 31 janvier au 3 février 2016 à Edmonton et Calgary.

Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2016-024      Élimination des sacs de plastique à usage unique**

Attendu que les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre;

Considérant qu'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplètes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14 % de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1 000 ans pour se décomposer;

Considérant que ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers ainsi que de l'eau et génère des gaz à effet de serre;

Considérant qu'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs tant sur les plans écologique qu'économique;

Attendu que les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016;

Attendu que le PMGMR actuel propose une série de mesures visant l'atteinte de l'objectif « zéro enfouissement » d'ici 2025;

Considérant que les membres du conseil considèrent important d'adhérer à cette démarche collective afin d'interdire l'utilisation des sacs d'emplètes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables;

Considérant qu'une interdiction d'utiliser des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités et des municipalités régionales de comté de la CMM devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment, en ce qui concerne les exceptions;

Considérant que cette démarche ne peut avoir d'effet que si elle résulte d'une volonté collective;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité,

D'annoncer l'intention de la Ville de Varennes d'adhérer à la démarche entreprise par la Communauté métropolitaine de Montréal d'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs de plastique à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastique de la Communauté;

D'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté ainsi qu'à la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2016-025 Communauté métropolitaine de Montréal  
Quote-part provisoire 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 477 015.41 \$ pour la quote-part provisoire 2016 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars 2016 et la balance le 15 juillet 2016.

*Certificat de la trésorière numéro 2745*

Adoptée.

**2016-026 Demande de transferts budgétaires 2015**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les transferts budgétaires au montant de 1 144 118 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 janvier 2016 dont copie est jointe en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

**2016-027 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2016-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 6 janvier 2016.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Impact de l'implantation de la carte loisirs pour non-résident sur les activités de l'association de soccer de Varennes
- Modifications apportées par le règlement 822-1
- Demande d'implantation d'un programme de subvention pour les maisons lézardées
- Inscription d'une partie de la dette gouvernementale dans la dette municipale
- Impact sur l'évaluation foncière de lézardes sur une maison
- Bassin de rétention au parc de la Commune
- Problème de fonctionnement du feu piétonnier devant l'école Labarre

- Modifications apportées par la nouvelle entente avec le CIT
- Autonomie municipale et pacte fiscal
- Interdiction des sacs en plastique a usage unique
- Demande d'interdiction des foyers aux bois sur le territoire
- Demande de déneigement de trottoirs
- État d'avancement du projet chinois
- Existence d'un programme de subvention à la démolition mais absence de programme de subvention de maisons lézardées
- Demande de diffusion des séances du conseil sur le site Internet
- Demande de déneigement plus efficace des trottoirs où il y a absence de poteau d'Hydro-Québec
- Demande de déneigement de la piste cyclable le long du boulevard Lionel-Boulet
- Application de la carte loisirs aux entreprises du territoire
- Demande de déneigement plus rapide des rues tertiaires

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 16.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA